

Nom : Huile de coupe de haute qualité aérosol 400ml

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**Identification de la substance ou de la préparation :**

Nom du produit : Huile de coupe de haute qualité aérosol 400ml Code produit : CD-77000

Identification de la société :

Nom : VAR.

Adresse: 19 AVENUE GUSTAVE EIFFEL
28630 GELLAINVILLE
FRANCE

Telephone: +33 (0) 2 37 33 37 10

Fax: +33 (0) 2 37 33 37 17

contact@vartools.com

http://www.vartools.com

Appel Urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.Association/Organisation: INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classe de la substance ou du mélange

Critères des directives 67/548/CE, 99/45/CE et ses modifications successives :

Propriété / Symboles : F+ Extrêmement inflammable

Phrases R : R12 Extrêmement inflammable.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Danger, Aérosols 1, Aérosol hautement inflammable. Conteneur sous pression : il peut exploser si réchauffé.

Effets physiques et chimiques présentant un danger pour la santé de l'homme et de l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments de l'étiquette :

Symboles :



Danger

Indications de danger :

H222+H229 Aérosol hautement inflammable. Conteneur sous pression : il peut exploser si réchauffé.

Conseils :

P102 Tenir hors de la portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues ou d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation

P251 Ne pas percer ou brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 ° F.

Dispositions spéciales : Aucune

Dispositions spéciales selon l'annexe XVII du REACH et ses modifications successives : Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB : Aucune – Substances PBT : Aucune

Autres dangers : Aucun autre danger

Nom : Huile de coupe de haute qualité aérosol 400ml

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux conformément à la directive CEE 67/548 et du règlement CLP et classification relative :

>= 30% - < 40% Propane

Numéro Index : 601-003-00-5, CAS: 74-98-6, EC: 200-827-9

F+; R12



2.2/1 Gaz flam 1 H220



2.5 Gaz pression H280

>= 12.5% - < 15% Butane

Numéro Index : 601-004-00-0, CAS: 106-97-8, EC: 203-448-7

F+; R12



2.2/1 Gaz flam 1 H220



2.5 Gaz pression H280

>= 5% - < 7% Isobutane

Numéro Index : 601-004-00-0, CAS: 75-28-5, EC: 200-857-2

F+; R12



2.2/1 Gaz flam 1 H220



2.5 Gaz pression H280

4 - PREMIERS SECOURS4.1. Description des mesures de premiers soins

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Éviter d'induire les vomissements.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Aucun

4.3. Indication de l'éventuelle nécessité de consulter un médecin et des traitements

Traitement : Aucun

Nom : Huile de coupe de haute qualité aérosol 400ml

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction adaptés :

En cas d'incendie, utiliser des extincteurs à poudre, CO2 o mousse.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des motifs de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers spécifiques dérivant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion ou la combustion.

La combustion produit une lourde fumée.

5.3. Conseils aux personnes chargées de l'extinction des incendies

Utiliser un appareil respiratoire approprié.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la rejeter dans les égouts.

Si cela peut être fait sous le profil de sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures en cas d'urgence

Porter un équipement de protection individuelle.

Éliminer les sources d'ignition.

Déplacer des personnes vers un endroit sûr.

Consulter les mesures de protection citées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions environnementales

Éviter la pénétration dans le sol/sous-sol. Éviter l'écoulement dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Retenir l'eau de lavage polluée et la jeter.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les voies navigables, sol ou égouts, informer les autorités responsables.

Matériau apte à la récolte : matériau absorbant, organique, sable

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver abondamment avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter également les paragraphes 8 et 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour garantir la sécurité de la manipulation

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et les émanations.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant leur nettoyage.

Avant d'effectuer les opérations de transfert, s'assurer qu'il n'y a pas de matériaux incompatibles dans les conteneurs.

Les vêtements contaminés doivent être changés avant d'entrer dans une zone de restauration.

Au travail, ne pas manger, ni boire.

Consulter également le paragraphe 8 pour les équipements de protection recommandés.

7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir loin des flammes nues, étincelles et sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier. Consulter également le paragraphe 10 ci-dessous.

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Aucune utilisation particulière

Nom : Huile de coupe de haute qualité aérosol 400ml

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Butane - CAS: 106-97-8

ACGIH, 1000 ppm – Note : CNS impair

Isobutane - CAS: 75-28-5

ACGIH, 1000 ppm – Note : CNS impair

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux :

Non requise pour l'utilisation normale. Quoi qu'il en soit, travailler selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau : Aucune protection particulière n'est requise pour l'utilisation normale.

Protection des mains : Non requise pour l'utilisation normale.

Protection respiratoire : Non requise pour l'utilisation normale.

Risques thermiques : Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale : Aucun

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques générales

Aspect et couleur : Liquide jaunâtre

Odeur : Inodore

Seuil d'odeur : N.A.

pH: N.A.

Point de fusion/congélation : N.A.

Point d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition : N.A.

Inflammabilité solides/gaz : N.A.

Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou explosion N.A.

Densité des vapeurs : Plus lourde que l'air

Point d'inflammabilité : <0 °C

Vitesse d'évaporation : N.A.

Pression de vapeur : N.A.

Densité relative : 0,9 gr/ml c.ca

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Liposolubilité : Soluble

Coefficient de répartition (n-octanol/eau) : N.A.

Température d'auto-inflammation : N.A.

Température de décomposition : N.A.

Viscosité : N.A.

Propriétés explosives : N.A.

Propriétés comburantes : N.A.

9.2 Autres informations

Miscibilité : N.A.

Liposolubilité : N.A.

Conductivité : N.A.

Propriétés caractéristiques des groupes de substances N.A.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Stables en conditions normales.

10.5. Matériaux incompatibles

Éviter le contact avec des matériaux comburants. Le produit pourrait s'enflammer.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques relatives au mélange :

N.A.

Informations toxicologiques relatives aux principales substances présentes dans le mélange :

N.A.

Sauf indication contraire, les données requises par le règlement 453/2010/CE énumérées ci-dessous doivent être comprises comme N.A. :

- a) toxicité aiguë ;
- b) corrosion/irritation cutanée ;
- c) lésions oculaires graves/irritations oculaires graves ;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée ;
- e) mutagène sur les cellules germinales ;
- f) cancérogénicité ;
- g) toxicité pour la reproduction ;
- h) toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique ;
- i) toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée ;
- j) danger en cas d'aspiration.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant la libération du produit dans l'environnement.

N.A.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Substances vPvB : Aucune - Substances PBT : Aucune

12.6. Autres effets indésirables

Aucun

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Fonctionner selon les réglementations locales et nationales.

14- INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

14.1 Numéro ONU :

ADR-Numéro ONU : 1950

IATA-Numéro ONU : 1950

14.2 Nom d'expédition de l'ONU :

ADR- Nom d'expédition : Aérosol avec capacité de 1000 cm³ ou moins

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADR-Classe: 2

ADR-Label: UN 1950 Aérosols

IATA-Classe: 2.1

IMO-Classe: 2.1

14.4 Groupe d'emballage :

ADR- Groupe d'emballage : III

14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et le code IBC

Non

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Normes et législation en matière de santé, sécurité et environnement spécifiques pour la substance ou le mélange

- D.Lgs. 3/2/1997 n°52 (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)
- D.Lgs 14/3/2003 n°65 (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)
- D.Lgs. 9/4/2008 n°81
- D.M. Travail 26/02/2004 (Limites d'exposition professionnelles)
- D.M. 03/04/2007 (Application de la directive n°200 6/8/CE)
- Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)
- Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) n°790/2009 (ATP 1 CLP) et (UE) n°7 58/2013
- Règlement (CE) n°453/2010 (Annexe I)
- Règlement (CE) n°286/2011 (ATP 2 CLP)
- Règlement (CE) n°618/2012 (ATP 3 CLP)
- Règlement (CE) n°487/2013 (ATP 4 CLP)
- Règlement (CE) n°944/2013 (ATP 5 CLP)
- Règlement (CE) n°605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions relatives au produit et aux substances contenues conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives :

Restrictions relatives au produit :

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions relatives aux substances contenues :

Aucune restriction.

Le cas échéant, se reporter aux règles suivantes :

- Circulaires ministériels 46 et 61 (Amines aromatiques).
- D.Lgs. 21 septembre 2005 n°238 (Directive Seveso T er)
- Règlement CE n°648/2004 (Détergents).
- D.L. 3/4/2006 n°152 Normes en matière environnemen tale

Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II) :

N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

16- AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases utilisées au paragraphe 3 :

R12 Extrêmement inflammable.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser si chauffé.

La présente fiche a été examinée dans toutes ses sections, conformément au règlement 453/2010/UE.

Ce document a été établi par un technicien compétent dans le domaine de SDS et qui a reçu une formation appropriée.

Principales sources bibliographiques :

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission des Communautés Européennes

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS – Huitième édition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Institut Supérieur de la Santé - Inventaire national des substances chimiques

Les informations contenues dans ce document se basent sur nos connaissances à la date indiquée. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualité particulière.

L'utilisateur doit vérifier l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique envisagée.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Huile de coupe de haute qualité aérosol 400ml

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service du Chemical Abstract (division de la American Chemical Society).
CLP:	Classification, Étiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques existantes dans le commerce.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Règlement sur les marchandises dangereuses de l' « Association du transport aérien international » (IATA).
ICAO:	Organisation internationale de l'aviation civile.
ICAO-TI:	Instructions techniques de l' « Organisation internationale de l'aviation civile » (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effet.
RID:	Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limites d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une exposition moyenne pondérée de 8 heures (norme ACGIH).
WGK:	Classe allemande de danger pour les eaux.

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ : Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation. Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites. Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité proviennent directement de notre expérience. Celles-ci sont données de toute bonne foi et correspondent à l'état actuel de nos connaissances sur la sécurité de la gamme de produits **VAR®** à la date de mise à jour indiquée en haut de page 1. Ce document ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation des produits de la gamme **VAR®**. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées ont simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux ou non. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive